

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REYTHIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur OUISSE Thierry, Madame BOUREL Méliandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



**DEL 2024-041 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION C6
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, AGRICULTURE ».**

Suite à la démission de Madame Murielle DUMAS, il convient de modifier la composition de la commission « Développement économique, Tourisme, Agriculture ». Sur proposition de la commune de Saint-Brevin-Les-Pins, je vous invite à désigner le délégué suivant :

➤ Titulaire : Monsieur Thierry OUISSE.
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de l'EPCI
le : 18 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur OUISSE Thierry, Madame BOUREL Mélissandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



DEL 2024-042 PACTE REGIONAL / CONTRAT PAYS DE LA LOIRE.

La Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ses habitants.

Dans cette optique, elle souhaite s'appuyer en cela sur deux grands principes fondateurs et vertueux que sont la transition écologique et environnementale et la lutte contre les handicaps.

Afin de renforcer sa proximité avec les EPCI, mais également de mieux répondre aux projets de territoires de ces derniers en ciblant de manière plus efficace son soutien, la Région propose la mise en œuvre pour chaque intercommunalité d'un Pacte Stratégique Régional (cf. annexe 1), dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien.

Ce Pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Ce travail permet également de renforcer l'accompagnement et le rôle de conseil de la Région grâce à une meilleure visibilité des dispositifs régionaux et de leurs objectifs.

En déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique Régional, la Région des Pays de la Loire proposera une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires tels que déployés par l'ensemble des directions tant via des contrats que des aides sectorielles et des Règlements d'intervention, Appels à Projets ou Appel à Manifestation d'Intérêt.

A la suite des Contrats Territoires-Région 2020 conclus entre la Région et les territoires, un nouveau contrat est proposé aux intercommunalités et aux territoires supra communaux (Pays, PETR) qui le souhaitent : Contrat Pays de la Loire 2026 (cf. annexe 2).

Conclus pour la période 2023-2026 (mandat municipal), ces contrats ont vocation à soutenir les projets structurants des collectivités ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par le territoire devront s'inscrire dans au moins une des 4 thématiques régionales :

- L'emploi/l'économie,
- La jeunesse,
- La transition écologique,
- Le handicap.

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté par les EPCI.

La liste des projets identifiés pour le contrat Pays de la Loire 2026 est jointe en annexe (cf. annexe 3). Au total, les subventions régionales versées à la CCSE s'élèveront à 674 200€.

Madame la Présidente propose d'approuver le dispositif de Pacte Stratégique Régional ainsi que le projet de Convention Pays de la Loire 2026 et que délégation lui soit donnée, le cas échéant pour signer tous les documents qui entrent dans le champ d'application de ce partenariat (contrats, courriers, demandes de subventions, ...)

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) :

- Pacte Stratégique Régional,
- Contrat Pays de la Loire 2026 de la CCSE,
- Cadre d'intervention des contrats pays de la Loire 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de l'EPCI
le : 18 Avril 2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32
Monsieur OUISSE Thierry est arrivé en séance.



**DEL 2024-043 CONVENTION DE SERVICE COMMUN SYSTEMES
D'INFORMATIONS**

Par délibérations concordantes, les communes de Corsept, Frossay, Paimboeuf, St-Brevin et St-Viaud ont conclu avec la CCSE une convention de mutualisation des systèmes d'information, du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2024.

A l'issue de ces 5 années de mise en œuvre, un bilan de la mutualisation du Système d'Information a été présenté lors d'un copil le 15/01/2024.

Il est proposé de renouveler la convention de service commun Système d'Information pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028, sur les bases suivantes :

Périmètre :

- gestion du parc informatique et téléphonique,

- mise en oeuvre des conditions de sécurisation et de sauvegarde du Système d'Information pour les agents des communes et de la CCSE,
- gestion des liaisons (internet, fibres, box, etc.) entre les différents sites,
- gestion et suivi des applicatifs métiers (liens avec les prestataires, développements nouveaux),
- gestion administrative et budgétaire de tous les contrats.

Moyens humains :

Le service est actuellement doté de 8 ETP + 1 apprenti. Il est proposé de renforcer le service par 1 compétence complémentaire sur la partie réseau (1 ETP).

Clés de répartition :

Les communes sont facturées par le biais des attributions de compensation sur la base suivante :

- dépenses d'investissement et de fonctionnement propres à chaque commune : au réel,
- dépenses mutualisées (serveurs, liaisons, sauvegarde, logiciels mutualisés, RH) : 50% à la charge de la CCSE et 50% à la charge des communes, au prorata de la population.

S'agissant d'un renouvellement de convention, à périmètre égal, les agents étant déjà tous communautaires, la fiche d'impact prévue à l'article L5211-4-2 du CGCT n'est pas nécessaire.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention, le bilan présenté, ainsi que l'évolution des coûts depuis 2020.

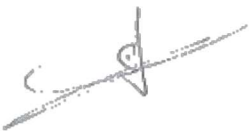
Les conseils municipaux des communes concernées ont validé le projet de convention, c'est pourquoi je vous invite à autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention ci-jointe et généralement à faire tout le nécessaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Convention de service commun systèmes d'information entre la CCSE et les communes de Saint-Brevin-Les-Pins, Corsept, Frossay, Paimboeuf et Saint-Viaud.

Adopté à
5 voix contre
2 abstentions
25 voix pour

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



**DEL 2024-044 CONVENTION DE SERVICE COMMUN SYSTEMES
D'INFORMATION SCOLAIRE**

Par délibérations concordantes, les communes de Corsept, Frossay, Paimboeuf, St-Brevin, St-Père et St-Viaud ont conclu avec la CCSE une convention de mutualisation des systèmes d'information pour le service scolaire, du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2024.

La convention étant arrivée à échéance, il vous est proposé de la reconduire pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Le périmètre est le suivant :

- Investissement dans le parc matériel (serveurs, PC, VDI, bornes wifi, câblages),
- Maintenance du matériel,
- Gestion de la relation avec les écoles pour la partie informatique.

Moyens humains affectés :

- 1 DSI, ingénieur, pour 15%,
- 1 technicien,
- 1 assistant administratif, pour 15%.

Financement du service :

- les charges de personnel, en fonction des quotités de travail listées à l'article 3 de la présente convention et selon une répartition 50% à la charge de la CCSE et 50% pour les communes au prorata de la population DGF,
- les investissements et achats faits spécifiquement pour chaque commune, au réel.

La refacturation se fait par le biais des attributions de compensation, sur la base d'un prévisionnel année N, corrigé de la différence entre le prévisionnel n-1 et le réel n-1.

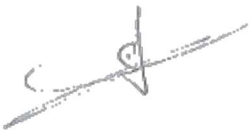
Les conseils municipaux des communes concernées ont validé le projet de convention, c'est pourquoi je vous invite à autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention ci-jointe et généralement à faire tout le nécessaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Convention de service commun systèmes d'information scolaires entre la CCSE et les communes de Corsept, Frossay, Paimboeuf Saint-Brevin-Les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud.

Adopté à
5 voix contre
2 abstentions
25 voix pour

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



DEL 2024-045 CREATION DE POSTE POUR FRANCE SERVICES

France Services dispose de 2 sites d'accueils sur notre territoire (St-Brevin et Paimboeuf). Il est composé de 3.4 ETP : une responsable de service, 1 conseillère numérique (contrat de projet de 3 ans), 2 agents d'accueil à 28/35^{ème}.

La fréquentation du service a augmenté de +14% de 2022 à 2023 et de + 26% de 2021 à 2023. Le champ d'intervention de France Services s'étend régulièrement, demandant une polyvalence importante aux agents d'accueil sur les différents dispositifs d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives numériques.

Par ailleurs, le service a fait face récemment à un usager particulièrement agressif, entraînant une tension et un sentiment d'insécurité au sein de l'équipe.

Il s'avère nécessaire de prévoir la présence constante de 2 agents d'accueil simultanément lors des ouvertures au public de France Services. Il est rappelé que la responsable de service pallie les absences pour cause de congés, mais assure d'autres missions, liées notamment à

la compétence emploi et insertion de la CCSE. La conseillère numérique met en place des ateliers spécifiques et vient en soutien ponctuel aux agents d'accueil.

Afin de continuer à offrir le meilleur service aux habitants, il est proposé de renforcer l'équipe par un agent d'accueil supplémentaire. Ainsi, ce poste supplémentaire permettra aussi d'assurer des permanences spécifiques sur rendez-vous dans les autres communes de la CCSE.

Je vous propose donc, **avec effet au 1^{er} mai 2024**, de créer :

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



**DEL 2024-046 CREATION DE POSTE POUR UN CHARGE DE MISSION
VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES**

Par délibération n° 2022-172 en date du 22 septembre 2022, vous aviez accepté la création d'un poste de chargé de mission agriculture, d'une durée de 18 mois, jusqu'au 31/03/2024.

La personne en poste y a mis fin plus tôt au 31/12/2023.

Une réflexion s'est engagée pour évaluer la pertinence de reconduire ce poste et/ou de le faire évoluer.

Au vu des enjeux importants liés à la transition écologique et à la place des agriculteurs sur notre territoire, dont le rôle est essentiel dans l'entretien des espaces naturels et notamment de marais, compte tenu du lien important entre le monde agricole et les actions menées par le service GEMAPI, dans le cadre des Contrats Territoriaux Eau, il est proposé d'orienter le contenu des missions vers une partie pure d'animation de l'agriculture (réseaux, transmission,

communication) et vers une partie en lien avec la GEMAPI (conservation des haies, entretien du paysage).

Des financements pourront être sollicités sur ce poste, soit par le budget GEMAPI, soit par des subventions (ingénierie Fonds Vert, Ademe, Agence de l'Eau).

Au vu de l'intérêt du poste, je vous propose, **avec effet au 1^{er} mai 2024**, de créer :

- Un poste de technicien territorial à temps complet, dont 50% affectés au budget GEMAPI,
- D'autoriser la présidente ou son représentant à solliciter les subventions relatives à ce poste.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adopté à
2 voix contre
30 voix pour

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



**DEL 2024-047 CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL ET
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNE DE
PAIMBOEUF.**

La Commune de Paimboeuf a sollicité la Communauté de Communes du Sud-Estuaire afin de recruter un policier municipal qui lui soit mis à disposition à temps complet par convention.

Suite aux opérations de recrutement et à la candidature retenue, il convient de créer un nouveau poste afin de permettre la nomination du nouvel agent.

Vous trouverez également ci-joint le projet de convention de mise à disposition de l'agent auprès de la commune concernée.

Pour ce faire, je vous propose, **avec effet au 1^{er} mai 2024** :

- de créer un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet,


- d'approuver et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Paimboeuf.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Convention de mise à disposition de la CCSE auprès de la commune de Paimboeuf.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



**DEL 2024-048 CREATIONS ET MODIFICATIONS DE POSTES POUR LE SERVICE
COMMUN RESSOURCES HUMAINES.**

La mutualisation du service commun « RH » a fait l'objet d'un bilan dans le cadre du renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce bilan a révélé un accroissement de la charge de travail du service commun RH entre 2019 et 2022 (+11% du nombre de paies, + 59% du nombre de dossiers maladie, +88% de procédure de recrutement), et des évolutions réglementaires qui ne simplifient pas les tâches.

Ainsi, l'optimisation effective réalisée depuis la création de ce service arrive à bout de souffle et entraîne un épuisement des équipes, actuellement en tension.

Un renforcement du service est donc envisagé de la façon suivante :

- Création d'un poste de responsable « formation, retraite, santé » à temps complet qui assurera le management du pôle concerné, auquel sera rattachée la conseillère de prévention,
- Augmentation du temps d'un poste d'assistant RH sur le même pôle (actuellement à 28/35^{ème}) pour le passer à temps complet. Ce poste est actuellement occupé à temps complet par un agent contractuel),
- Création d'un poste d'assistant(e) RH rattaché au pôle « Carrière-Paye ».

Par ailleurs, suite au départ annoncé du Directeur des Ressources Humaines (Attaché principal), son poste sera occupé prochainement par l'actuelle Directrice RH adjointe (Rédactrice principale de 1^{ère} classe). L'emploi de Direction Adjointe RH ne sera pas remplacé mais sera transformé en poste d'assistant administratif affecté au pôle « Direction, Instances Paritaires, Action Sociale, Communication interne ».

Ainsi, je vous propose, **avec effet au 1^{er} mai 2024**, de créer :

Nbre	Grade	Temps de travail	Catégorie	Motif
1	Rédacteur territorial	Complet	B	Création : Renforcement du service
1	Adjoint administratif	Complet	C	Création : Renforcement du service
1	Adjoint administratif	Complet	C	Modification temps de travail (*)
1	Adjoint administratif	Complet	C	Modification de grade (*)

(*) Le poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème} (Catégorie C) et le poste d'attaché principal à temps complet (Catégorie A) laissés vacants seront supprimés après avis du CST lors d'un prochain bureau communautaire.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Méliandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



DEL 2024-049 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ECLUSIER POUR LE SERVICE GEMAPI.

Un adjoint technique contractuel à durée indéterminée a été recruté en qualité d'éclusier à temps non complet (7,58/35^{ème}) depuis le 1^{er} juillet 2023 suite au transfert de personnel du SAH vers la CCSE afin de s'occuper des vannes de l'Ermitage et de la Route Bleue sur le Boivre.

La prise en charge de la gestion d'une nouvelle vanne située à l'Aumondière et les contraintes y afférentes, nécessitent une augmentation du temps de travail de l'agent.

Pour ce faire, je vous propose, **avec effet au 1^{er} mai 2024**, de modifier le poste comme suit :

- Création d'un poste d'agent contractuel de catégorie C à temps non complet (9,05/35^{ème})


Le poste d'adjoint technique à temps non complet (7,58/35^{ème}) laissé vacant sera supprimé après avis du Comité Social Territorial lors d'un prochain bureau communautaire.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



Acte publié sur le site internet de l'EPCI le

18 Avril 2024



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**





DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



DEL 2024-050 INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS.

Suite à l'augmentation des points d'indice des grilles de rémunérations de la Fonction Publique Territoriale, la Préfecture a conseillé de s'assurer que la rédaction de la délibération fixant les indemnités des élus fasse référence à des pourcentages et non à des montants d'indemnités.

La délibération du 23 juillet 2020 ne répond pas pleinement à cette recommandation. Il convient donc de se mettre en conformité.

Selon l'article L.5211-12 du CGCT, l'ensemble des indemnités attribuées au Président, aux Vices Présidents et aux Conseillers Communautaires titulaires d'une délégation ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vices Présidents.

Le montant des indemnités est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en fonction de la strate démographique de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus communautaires pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant le nombre de postes de Vices Présidents **fixé à 6** par délibération du Conseil Communautaire,

Je vous propose de voter les taux des indemnités suivants :

✓ Indemnité de base (strate 20 000 à 49 999 habitants)

	Taux maximum prévus par les textes	Taux proposés pour l'EPCI
Présidente	67,50% de l'indice brut terminal	67,5% de l'indice brut terminal
Vices Président(e)s	24,73% de l'indice brut terminal	24,73% de l'indice brut terminal

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'établissement.

Je vous demande d'en délibérer et d'approuver le tableau en annexe.

Pièce(s) Jointe(s) : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



DEL 2024-051 SUBVENTIONS AUX SYNDICATS DE MARAIS – ANNEE 2024

Après examen de la demande de subvention de l'Association Syndicale des Marais de Vue et de Tenu, et au regard de son programme ambitieux de restauration et de mise en défens du marais, sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire et Economie Circulaire du 20 février 2024, je vous propose de lui attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	2023	2024
Association Syndicale des Marais de Vue et de Tenu	900 €	3 500 €

Après examen de la demande de subvention de l'Association des Marais de la Giguonais, sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire et Economie Circulaire du 20 février 2024, je vous propose de lui attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	2023	2024
Association des Marais de la Giguonais	900 €	1 000 €

Une subvention complémentaire de 1 000 € pourra être versée, sous réserve que l'association mette en œuvre des actions d'entretien dans les Marais. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire pourra la conseiller sur la typologie d'actions à engager.

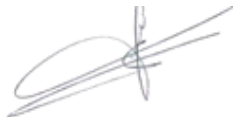
Les montants seront prélevés sur les crédits ouverts au budget annexe GEMAPI.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



**DEL 2024-052 PLAN LOCAL D'URBANISME DE FROSSAY – BILAN DE LA
CONCERTATION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU N°1**

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de FROSSAY a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 11 mars 2014, modifié les 6 juillet 2015, 14 décembre 2015, 15 mars 2018, 29 novembre 2018 et 17 février 2022.

Par délibération n°2022-179 du 22 septembre 2022, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de FROSSAY n°1 et a défini les modalités de concertation suivantes :

- la mise à disposition d'un dossier sur les sites internet de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et de la Commune de FROSSAY, ainsi que d'une adresse mail

concertation@cc-sudestuaire.fr permettant à la population de déposer ses observations par voie électronique,

- la mise à disposition d'un dossier et d'un registre en mairie de FROSSAY permettant à la population de déposer ses observations.

Une délibération rectificative n°2023-180 du 21 septembre 2023 a été prise par le Conseil Communautaire, afin d'améliorer la cohérence avec la programmation prévue sur le site actuel de l'EHPAD.

Le Conseil Communautaire doit désormais délibérer afin de tirer le bilan de la concertation.

Etapas et évaluation de la concertation :

La concertation s'est déroulée de la manière suivante :

- Information sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire

Une information a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire dès le 10 octobre 2022, jusqu'au 1^{er} mars 2024. Cette information a été accompagnée de plusieurs pièces en téléchargement, à savoir :

- La délibération de prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1,
- La délibération de prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 – délibération rectificative dès le 28 septembre 2023,
- La notice de présentation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 de Frossay dès le 22 décembre 2023,
- L'avis de concertation préalable.

La mise à disposition de l'adresse mail concertation@cc-sudestuaire.fr a été effectuée dès le 10 octobre 2022 et jusqu'au 1^{er} mars 2024. Aucun mail n'a été reçu sur cette adresse mail.

- Information sur le site internet de la Commune de Frossay

Une information a été mise en ligne sur le site internet de la Commune de Frossay dès le 10 octobre 2022, jusqu'au 1^{er} mars 2024. Cette information a été accompagnée de plusieurs pièces en téléchargement, à savoir :

- La délibération de prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1,
- La délibération de prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 – délibération rectificative dès le 28 septembre 2023,
- La notice de présentation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 de Frossay dès le 22 décembre 2023,
- L'avis de concertation préalable.

- Mise à disposition d'un registre

Le registre de concertation a été mis à disposition du public du 10 octobre 2022 au 1^{er} mars 2024 accompagné de la délibération de prescription, et de l'avis de concertation préalable. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, le dossier a été alimenté par la délibération rectificative, et par la notice de présentation. Aucune observation n'a été faite dans ce registre et aucun courrier n'a été reçu en mairie.

- Publication d'avis dans la presse

Un avis est paru dans l'édition du 10 octobre 2022 du journal Ouest France, en indiquant que la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 était engagée, et que le projet était consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et de la

Commune de Saint-Brevin-les-Pins. Un rappel est paru dans l'édition du 17 octobre 2023 du journal Ouest France, en indiquant qu'une délibération rectificative avait été prise concernant cette procédure, tout en rappelant les modalités de concertation.

Bilan de la concertation :

Durant la phase de concertation, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et la Commune de FROSSAY ont offert à la population des moyens d'information diversifiés afin de prendre connaissance du contenu du projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1, et aux habitants qui le souhaitent, des moyens de formuler des observations sur le projet ou des demandes. Pour autant, aucune observation n'a été reçue sur la boîte mail dédiée, sur le registre ou par courrier.

Le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 sera ensuite soumis à enquête publique conformément à l'article L153-55 du Code de l'Urbanisme, avant d'être approuvé par délibération du Conseil Communautaire, conformément à l'article L.153-58 du Code de l'Urbanisme.

Je vous propose :

- de tirer le bilan de la concertation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 bilan de concertation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGUIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 24 – Pouvoirs : 8 – Votants : 32



DEL 2024-053 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs aux impositions directes locales et à leur vote, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe foncier bâti	3,59%
Taxe foncier non bâti	10,49%
Cotisation foncière des entreprises	26,42%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,52%

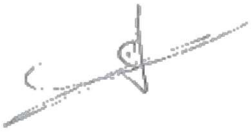
- de mettre en réserve la totalité de la différence positive qui sera constatée entre le taux maximum de droit commun de la CFE 2024 et le taux voté de CFE 2024, soit 100%.
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le/la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à :
3 voix contre
12 abstentions
17 voix pour

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31
Monsieur BERNARDEAU Marc s'est retiré de la séance.



**DEL 2024-054 TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU SECTEUR PRE-
ADOLESCENTS DE SAINT-BREVIN-LES-PINS A COMPTER DU 08 JUILLET 2024.**

Par la délibération 2023-084 du Conseil Communautaire le 15 juin 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée pour l'accueil de loisirs sans hébergement du secteur préadolescents de Saint-Brevin-les-Pins fonctionnant en période de vacances scolaires.

Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle grille tarifaire, la fréquentation de cet accueil a fortement diminué.

L'accueil de ce public répond à des enjeux de prévention précoce et rappelle l'importance de rechercher d'une continuité de propositions d'accueil pour des jeunes qui ne fréquentent plus les accueils de loisirs traditionnels et sont encore trop jeunes pour fréquenter les accueils des services jeunesse dédiés aux adolescents.

Je vous propose, sur avis de la commission « Ressources Humaines, Enfance, Jeunesse et Solidarités » et du bureau communautaire, de fixer de nouveaux tarifs communautaires indiqués dans les tableaux ci-dessous :

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR PREADOLESCENTS
A COMPTER DU 01 JUILLET 2024

PRESTATIONS	ANCIENS TARIFS			NOUVEAU TARIFS		
	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
1/2 journée sans repas	0,006	4,22 €	10,55 €	0,0028	1,88 €	5,32 €
1/2 journée avec repas	0,009	6,32 €	15,83 €	0,0048	3,23 €	9,12 €
journée avec repas	0,012	8,44 €	21,09 €	0,0068	4,57 €	12,92 €

Le taux d'effort est calculé sur la valeur du Quotient Familial.

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Les autres tarifs restent inchangés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé



La Présidente,
PACAUD Dorothee

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, , Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



**DEL 2024-055 PARC D'ACTIVITES ESTUAIRE SUD – VENTE D'UN TERRAIN A
SCI CHAPO.**

L'Entreprise AM3I PLUS, dont le siège social est fixé rue du Pré Trousseau, PA Estuaire Sud, à Saint-Viaud est spécialisée dans l'installation électrique et la fabrication d'ensembles électriques à destination d'une clientèle industrielle, type Chantiers de l'Atlantique et Man Energy Solutions.

Compte-tenu de son développement, Monsieur POT souhaite étendre son bâtiment sur une surface d'environ 300 m² pour organiser un point logistique de réception des matériels et un point d'expédition des ensembles électriques.

L'entreprise a présenté un Avant-Projet Sommaire au Comité de commercialisation du 12 mars 2024 qui lui a proposé la parcelle AD 208 d'une surface de 520 m² au prix de 17 € HT le m². Cette offre commerciale a été régulièrement acceptée par l'entreprise.

C'est la SCI CHAPO, immatriculée sous le n° SIREN 535212666, dont le siège social est fixé à Frossay (8, route de Frossay) et dont les gérants sont Messieurs Patrick POT et Guillaume CHARTIER, qui fera l'acquisition du foncier et portera le programme immobilier.

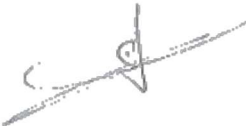
Je vous propose :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AD 208 sis PA Estuaire Sud d'une surface de 520 m²,
- le prix de vente est fixé à 17 € HT le m², soit un montant de huit mille huit-cent quarante euros HT (8 840 € HT), et une TVA sur marge de 3.24 € le m², soit un montant de TVA de mille six cent quatre-vingt-quatre € et 80 cents (1 684, 80 €), auquel se rajoute le forfait de 2 100 € TTC, soit un montant global de douze mille six cent vingt-quatre € et 80 centimes TTC (12 624, 80 €),
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous demande d'en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Note d'opportunité et plan de situation
Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, , Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



**DEL 2024-056 PARC D'ACTIVITES ESTUAIRE SUD – VENTE D'UN TERRAIN A
M. BOIVIN.**

L'Entreprise BOIVIN Norbert, immatriculée au RCS de Saint Nazaire n° Siret 503245839 00017 et dont le siège social est fixé 11 La Trochelais à Saint-Viaud, est spécialisée dans la couverture Zinguerie.

Employeuse de deux salariés, l'entreprise souhaite construire un bâtiment de 400 m² afin de pouvoir y stocker son matériel spécifique à son activité.

Le Comité de Commercialisation réuni le 18 octobre 2023 lui a proposé le lot 25b, cadastré AD 211 d'une surface de 1 512 m², situé dans le PA Estuaire Sud. Après avoir accepté l'offre, Monsieur BOIVIN a présenté un Avant-Projet Sommaire validé par le Comité du 12 mars 2024 et ne présentant pas de remarques négatives vis-à-vis de l'application du PLU.

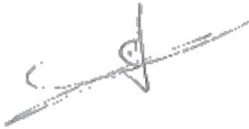
La parcelle AD 211 est proposée au prix de 17 € HT le m².
Je vous propose :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AD 211 sis PA Estuaire Sud d'une surface de 1 512 m²,
- le prix de vente est fixé à 17 € HT le m², soit un montant de vingt-cinq mille sept cent quatre euros HT (25 704 € HT), et une TVA sur marge de 3.24 € le m², soit un montant de TVA de quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit € et 88 cents (4 898, 88 €), auquel se rajoute le forfait de 2 100 € TTC, soit un montant global de trente-deux mille sept cent-deux € et 88 centimes TTC (32 702, 88 € TTC),
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous demande d'en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : note d'opportunité et plan de situation.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothee**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, , Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



**DEL 2024-057 PARC D'ACTIVITES DE LA GUERCHE – VENTE D'UN ENSEMBLE
PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE A VEDRA IMMOBILIER**

L'entreprise VEDRA IMMOBILIER, immatriculée au RCS de Nantes n° Siret 908637010 et dont le siège social est fixé 96 rue des Renardières à NANTES est spécialisée dans la promotion immobilière. En complément des parcelles, assises des projets d'hôtel et de locaux commerciaux, ses représentants souhaitent acquérir les parcelles YE 467, YE 469 et YE 247 d'une surface respective de 72, 147 et 83 m². L'objectif est de faciliter l'aménagement et le flux des véhicules de livraison de l'Hôtel.

Le premier ensemble parcellaire a été vendu au prix de 53 € le m² comprenant les travaux de voirie d'accès à réaliser par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Par conséquent, le prix de vente du parcellaire complémentaire a été proposé à VEDRA IMMOBILIER aux mêmes conditions.

Je vous propose :

- d'accepter la vente à VEDRA, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, des parcelles cadastrées YE 467, YE 469 et YE 247 d'une superficie globale de 302 m²,
- le prix de vente est fixé à 53 € HT le m² soit seize mille six € H.T (16 006 € H.T) et une TVA sur marge d'un montant de 9, 62 € au m² , soit un montant de TVA de deux mille neuf-cent-cinq € et 24 cents (2 905,24 €), pour un montant global de dix-neuf mille neuf cent dix-sept € et 24 cents(19 917,24 € TTC),
- D'inclure la vente de ces parcelles dans le compromis de vente et avenants de l'ensemble parcellaire initial,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous demande d'en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : note d'opportunité et plan de situation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



**DEL 2024-058 PARC D'ACTIVITES LA GUERCHE – HOTEL ET LOCAUX
COMMERCIAUX – PROLONGATION DE LA PROMESSE DE VENTE**

Par délibérations n°2023-119 du 15 juin 2023 et n°2023-151 du 20 juillet 2023, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire acceptait la vente d'un ensemble parcellaire d'une surface globale de 7 318 m², situé dans le PA de la Guerche, en vue de la construction d'un ensemble immobilier « Hôtel et Locaux commerciaux » à VEDRA IMMOBILIER.

La promesse de vente établie devant Notaire et signée en date du 20 septembre 2023, prévoit le dépôt du permis de construire avant le 29 février 2024 pour un permis de construire purgé à la date du 29 novembre 2024 et le délai de validité du compromis fixé au 16 décembre 2024.

Les parties se sont régulièrement entretenues et VEDRA IMMOBILIER a demandé de repousser la date du dépôt du permis de construire au 15 mai 2024 (au lieu et place du 29 février 2024) ; Aussi, les délais de validité de la promesse sont prolongés en conséquence.

Je vous propose :

- d'accepter la prolongation de la promesse de vente au 31 mars 2025.
- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous demande d'en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31



DEL 2024-059 SUBVENTION AU VOYAGE A NANTES.

La Communauté de Communes du Sud-Estuaire est actionnaire de la SPL « Le Voyage à Nantes ». Après avis de la Commission « Développement Economique, Tourisme et Agriculture » du 12 mars 2024, considérant l'installation de deux œuvres sur notre territoire (le Jardin étoilé et le serpent d'océan), il est proposé de verser une subvention de 10 000 € à la SPL.

Le montant sera prélevé sur les crédits ouverts au compte 65748.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 18 Avril 2024